

Mohamed Handaine

La mise en application de l'officialisation de la langue amazighe.

Depuis l'adoption de la constitution en 2011 qui reconnaît la langue amazighe comme langue officielle dans son article 5, la mise en place de cette officialisation n'a pas été opérationnelle, alors que le mandat du premier gouvernement a pris fin depuis Octobre 2016. La loi organique relative à l'officialisation de l'amazighe qui aurait dû être adoptée durant cet mandat n'a pas eu lieu. C'est seulement à la fin de son mandat que le gouvernement a proposé un projet de la loi organique, mais celui-ci a été rejetée par le Mouvement Culturel Amazigh (MCA). Parce que il n'a pris en considération les quatre éléments de base de l'officialisation de Tamazight du MCA à savoir la généralisation de l'enseignement de la langue amazighe, le caractère Tifinagh est le caractère officiel de la langue amazighe, la reconnaissance de l'acquis de l'enseignement de tamazight, et l'optimisation de la législation nationale pour qu'elle soit adaptée avec le constitution de 2011.



Suite aux résultats des élections de 2017, le Roi Mohamed VI a désigné le nouveau gouvernement le 5 avril 2017 dirigé par le Docteur Saad Eddine El Othmani. Le MCA s'est félicité de ce choix. Le nouveau chef du gouvernement est plus flexible que son précédent et proche du MCA et veut rediscuter le projet de la loi organique. C'est dans ce cadre que le parlement a organisé une journée d'étude sur cette loi organique le 19 juillet 2017 dans laquelle des représentants du MCA ont participé en proposant des modifications au projet de loi. Ces propositions portent sur l'égalité entre les deux langues officielles : l'Amazighe et l'Arabe, l'optimisation des lois afin qu'elles soient compatibles avec l'officialisation de la langue amazighe, l'amélioration de la chaîne télévisée (?) amazighe, l'amélioration des programmes de la TV tamazight ainsi que l'augmentation de son budget et l'application de cahier de charge pour les autres chaînes télévisées arabophones qui prévoit l'introduction d'émissions en langue Tamazight, ainsi que l'amélioration de l'enseignement du Tamazight dans toutes les composantes du système éducatif.

Il est important que ce projet de loi soit adopté rapidement et qu'il prenne en compte les revendications du MCA car à présent, les droits linguistiques culturels amazighes sont presque suspendus jusqu'à l'adoption de cette loi organique. Le MCA dénonce cette situation et appelle à la vigilance pour défendre une mise en application appropriée de l'officialisation de l'Amazighe.

L'Organisation marocaine des droits de l'homme a dénoncé les délais dans l'adoption de cette loi organique sur l'officialisation du Tamazight : « *L'OMDH veut aussi attirer l'attention sur la "grande lenteur" que prennent la reconnaissance effective de la langue amazighe et le Conseil national des langues et de la culture marocaine. Il s'agit de deux projets de lois que nous attendons et dont le retard nous inquiète. Il s'agit, pour nous, de défendre l'identité marocaine et sa richesse culturelle* »²

L'enseignement de la langue amazighe des signes d'amélioration.

L'enseignement de la langue amazighe est en régression depuis son introduction dans le système éducatif en 2003. « La baisse du nombre d'élèves et d'enseignants de l'amazigh est pointé d'un doigt accusateur. Depuis 2012, le nombre d'élèves apprenant l'amazigh et d'instituteurs faisant le cours en tachelhit ou tarifit s'est réduit en peau de chagrin, passant de 517 000 à 312 000. En 2012 « Toujours concernant cette matière qui a été introduite au lendemain de la constitutionnalisation de l'amazigh comme langue officielle du pays, les inspecteurs de l'enseignement de l'amazigh est passé de 80 à 15 en 2016. »³

Cette année des signes de remédiation ont été enregistrés. Dans une interview, le ministre de l'enseignement a mis le point sur le problème de l'enseignement du tamazight, en proposant de changer la méthode pour pouvoir généraliser l'enseignement de cette langue. Cette méthode consiste à former des enseignants qui pourront enseigner aussi bien le tamazight que le français et l'arabe.⁴ Ainsi il a proposé de former cette année 300 enseignants de tamazight.

D'autre part, le chef du gouvernement Saad Eddine El Othmani a appelé plusieurs

établissements d'enseignement supérieur à introduire des programmes de formation en langues Amazighe en coordination avec l'Institut royal de la culture amazighe. Selon une note circulaire du chef de gouvernement portant numéro 05/2017, il s'agit de l'Ecole nationale supérieur de l'administration, de l'Institut supérieur de la magistrature, de l'Institut supérieur de l'information et de la communication, de l'Institut supérieur des arts du théâtre et d'animation culturelle, de l'Institut des métiers de l'audiovisuel et du cinéma et de l'Institut des sciences archéologiques et du patrimoine. Selon cette note, cette décision a été prise en œuvre dans l'attente de l'adoption des lois organiques relatives au Conseil national des langues et cultures marocaines et à la mise en œuvre du caractère officiel de la langue Amazighe. Ces lois sont actuellement soumises au Parlement et devront permettre progressivement, à partir de 2018, l'introduction de la langue Amazighe au niveau de l'administration publique ainsi qu'aux niveaux de la justice, des médias, des arts et de la culture en tant que levier de préservation du patrimoine culturel national.⁵

Le problème des noms amazighs.

Malgré l'engagement du Maroc devant les instances onusiennes de mettre à terme à ce problème, le problème revient de temps en temps. Et selon une organisation amazighe *« Les parents de « Massin », né le 8 juillet dernier, se sont vu refuser ce prénom par les services de l'Etat civil de Maarif à Casablanca car il ne figurait pas sur la liste des prénoms autorisés par le ministère de l'Intérieur. Face au refus des autorités, les parents se sont tournés vers la Fédération des associations amazighes qui a pris contact avec les autorités de l'arrondissement et s'est adressé officiellement au Chef du gouvernement Saâdeddine El Othmani, les ministères de l'Intérieur, de la Justice et au président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH). Par ailleurs, l'association déplore l'interdiction du prénom « Simane » qu'une famille résidant à Azilal souhaitait donner à sa fille. En tout, les autorités locales, et dont le ministère de l'Intérieur, ont refusé une quarantaine de prénoms depuis l'adoption de la nouvelle constitution. »*⁶

Le problème de la terre, un problème épineux.

Le problème de la terre demeure un problème complexe et épineux. De temps en temps des manifestations se lèvent contre les autorités des Eaux et Forêts autour des terres et des forêts que les autochtones estiment leur appartenant depuis des millénaires, mais que les autorités des Eaux et forêts jugent comme domaines de l'État. Et selon le rapport d'une organisation internationale amazigh, *l'action de l'Etat en 2016 a abouti à la spoliation de plus de trente mille (30.000) hectares de terres autochtones que dans la province d'Al-Hoceima.*⁷

Les droits sociaux économiques des Amazighs

Malgré les résultats remarquables de l'initiative Nationale de développement (INDH), le renforcement des capacités des acteurs de productions au monde rural, l'amélioration de l'accès à l'enseignement dans les régions éloignées, l'accès à la santé ainsi que la construction des infrastructures dans le monde rural comme les internats les centres de santé.⁸ Cependant, Le problème de la pauvreté touche la société en générale, et est plus flagrant dans les régions montagneuses et le monde rural où vivent en majorité les Amazighs. Plusieurs régions ont manifesté pour réclamer l'accès aux droits sociaux (accès

aux écoles à un système de santé, à l'eau, au travail et à des infrastructures). Plusieurs projets qui ont été programmés et signés en présence du Roi Mohamed VI n'ont pas eu de suivi de la part des ministres et des responsables de l'administration. Cela a provoqué des manifestations, dont celle de la région du Rif qui a aboutie en émeute grave et à des arrestations en Septembre 2017. Après des investigations menées par des comités spéciaux, plusieurs ministres ainsi que des responsables de l'administration ont été limogés par le roi. L'affaire du Rif a été suivie largement par des médias nationaux et internationaux.

Les média amazighs : vers une intégration de l'amazigh dans le champ audiovisuel marocain.

Le ministère de la communication a diffusé un rapport sur le site du où il est mentionné que « *La chaine tamazight qui fait partie du bouquet de la SNRT, a été lancée en mars 2010. L'idée d'une telle chaine a germé à la suite des orientations Royales contenues dans le discours de Sa Majesté le Roi, le 17 octobre 2001 à Ajdir. La chaine traduit cette volonté de doter notre pays d'un moyen de communication moderne à même de valoriser l'amazighité à travers plusieurs composantes linguistique, culturelle, artistique et civilisationnelle. A travers cette chaine, le ministère entend valoriser et promouvoir le rayonnement de la culture et de la langue amazigh en tant que partie intégrante de la culture et de la civilisation marocaine. Parmi les projets de la chaine, la diversification des grilles des programmes, l'accroissement des heures de diffusion pour attendre les 24/24 et des programmes reflétant la culture amazigh. Mieux encore, le ministère entend améliorer la présence de cette langue dans l'ensemble des médias publics à travers les nouveaux cahiers des charges du pôle audiovisuel. En renforçant la présence qualitative et quantitative de la langue amazighe dans les médias publics, le ministère de la Communication contribue fortement à la mise en œuvre de l'article 5 de la nouvelle Constitution qui prévoit l'officialisation de cette langue.*⁹ »

Notes and references

1. See <http://www.maroc.ma/fr/actualites/le-ministre-de-la-culture-et-de-la-communication-lorganisation-de-la-journee-autour-de-la>
2. See http://www.huffpostmaghreb.com/2017/12/08/droits-de-lhomme-2017-a-ete-une-annee-noire-selon-les-associations_n_18760606.html
3. See <http://www.portailsudmaroc.com/actualite/10039/au-maroc-lenseignement-de-la-langue-amazigh-est-loin-dtre-un-acquis>
4. See <https://www.youtube.com/watch?v=pc01fz12F5A>
5. See <http://article19.ma/accueil/archives/76117>
6. See <https://www.bladi.net/prenoms-amazighs-maroc,49009.html>
7. See http://www.amazighworld.org/human_rights/index_show.php?id=642371
8. See <http://www.cese.ma/Documents/PDF/Rapport-INDH-VF.pdf>
9. See <http://www.mincom.gov.ma/audiovisuel/>

Dr. Mohamed Handaine est le Président de la Confédération des Associations Amazigh du Sud Maroc (Tamunt n Iffus), Agadir, Maroc. Il est diplômé universitaire, historien et écrivain, et membre du conseil d'administration de la Coordination Autochtone Francophone (CAF). Il est membre fondateur du Congrès mondial amazigh et a publié un certain nombre d'ouvrages sur l'histoire et la culture amazighes. Il est le président du Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC), le représentant régional d'IPACC pour l'Afrique du Nord ainsi qu'un membre du comité directeur du Consortium ICCA à Genève. Il est directeur du Centre d'études amazighes historiques et environnementales. et membre du réseau des experts du GITPA pour l'Afrique.

Source : IWGIA Indigenous World 2018